

La mobilité sur les Deux Vallées [1]

La CC2V est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en juillet 2021. Cela signifie qu'elle est compétente pour organiser la mobilité sur son territoire. Ainsi, en fonction des besoins et si les élus le souhaitent, la CC2V pourrait mettre en place des services pour améliorer la mobilité sur son territoire. Dans ce cadre, une étude mobilité est en cours à l'échelle du Pays de Sources et Vallées pour définir les besoins du territoire en matière de mobilité.

Le schéma directeur vélo

De nos jours, la mobilité douce est un concept de plus en plus utilisé. Afin de faciliter les trajets à vélo, la CC2V a pour projet plusieurs aménagements. dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial, un schéma directeur vélo est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays sources et Vallées. En effet, afin de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens (courses, écoles, travail...) mais aussi pour les loisirs, il est nécessaire de proposer des aménagements cyclables. Il en existe aujourd'hui quelques uns sur le territoire de la CC2V mais ceux-ci ne sont pas toujours sécurisés ou bien matérialisés. de plus, l'objectif sur le long terme est de pouvoir mailler le territoire.

Vers de nouveaux aménagements ?

Pour les déplacements du quotidien, des liaisons cyclables à développer en priorité ont été identifiées. Il s'agit des trois axes :

- Sud - Nord : de Longueil-Annel à Chiry-Ourscamp le long de la vallée de l'Oise,
- Est : de Tracy-le-Val à Ribécourt-Dreslincourt ,
- Ouest : de Vandélicourt à Thourotte.

Le schéma directeur vélo va permettre de définir les itinéraires cyclables et le coût des aménagements associés. Ces aménagements se développeront sur plusieurs années si le projet se concrétise. De plus, il est prévu, dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe, un aménagement cyclable le long du canal qui sera le tracé définitif de l'EurovéloRoute 3 qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. Le projet du CSNE prévoit également des aménagements cyclables sur certains ouvrages qui franchiront le canal notamment à Cambronne-les-Ribécourt et à Chiry-Ourscamp. Voici quelques exemples d'aménagement qui pourraient voir le jour :

- Des zones de rencontres dans les centres-bourgs
- Des doubles- sens cyclables,
- Des bandes cyclables,
- Des pistes cyclables,
- Des véloroutes et voies vertes.

Poids:
-20

URL source: <https://www.deuxvallees.fr/record/la-mobilite-sur-les-deux-vallees>

Liens

[1] <https://www.deuxvallees.fr/record/la-mobilite-sur-les-deux-vallees>